

ACP
CHABLIS
AV.VAN OVERBEKE/ LA REFORME
1083 BRUXELLES
N° BCE : 0889.022.420

c/o Citya Bruxelles S.A.
Agence Basilix Agentschap
Rue de la Technologie – 11 D
B-1082 Bruxelles - Brussel
N° BCE : BE 0430.800.556

Lot : 40 5.6	N° Client	0000121913
Date document		15/05/2024
Date d'échéance		30/05/2024
Q-P Fds de roulement		436,44 €
Q-P Fds de réserve		234,80 €

Le 15/05/2024

Décompte 01/03/2023 - 28/02/2024

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité

PITISCI Frédéric

Tél : 02/465.38.85

Mail : fpitisci@citya-belgium.be

Pour plus d'informations, consultez le site internet de votre copropriété en suivant le chemin d'accès suivant :
<https://www.nexity-belgium.be/> => MON ESPACE CLIENT SYNDIC => Votre agence Lamy

Votre login :

Votre Password :

Instruction pour votre paiement

Total décompte(s) ci-joint(s) -374,23 €

Solde au 14/05/2024¹ 41,88 €

¹ Date dernière mise à jour banque

A vous rembourser par la copropriété -332,35 €

Facture n°	1265	Lot	40 5.6 0000121913	
Décompte 01/03/2023 - 28/02/2024				
Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 SERVICE DE NETTOYAGE	24 007,00	162 / 10000		388,92
1-100 DEPENSES COURANTES GENERALE	4 481,43	162 / 9060		80,13
1-110 DEPENSES COURANTES BLOC 1 N°190	2 128,93	162 / 3491		98,78
1-200 FRAIS ASCENSEUR	0,00	162 / 10000		0,00
1-210 FRAIS ASCENSEURS BLOC 1	876,51	162 / 3491		40,67
1-300 FRAIS DE GESTION	16 653,70	162 / 10000		269,79
2-000 FRAIS PROPRIETAIRES	37 677,02	162 / 10000		610,38
5-900 FRAIS PRIVATIFS				261,54
				1 750,21
7-970 REMB PROVISIONS MENSUELLES	-130 000,01	162 / 10000		-2 106,00
				-2 106,00
Détails des frais privatifs	261,54			
Pose d'un séparateur condensas	261,54			

Légende

- 1. Frais "locataires"
- 2. Frais "propriétaires"
- 3. Exécution décision(s) AG
- 4. Frais privatifs "locataires"
- 5. Frais privatifs "propriétaires"
- 6. Appel de provisions ou de fonds
- 7. Remboursement de provisions ou de fonds

Total lot	-355,79
-----------	---------

Facture n°	1221	Lot	52 K09 0000121913	
Décompte 01/03/2023 - 28/02/2024				
Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 SERVICE DE NETTOYAGE	24 007,00	1 / 10000		2,40
1-200 FRAIS ASCENSEUR	0,00	1 / 10000		0,00
1-300 FRAIS DE GESTION	16 653,70	1 / 10000		1,67
1-400 MAINTENANCE GARAGES	4 030,43	1 / 940		4,29
2-000 FRAIS PROPRIETAIRES	37 677,02	1 / 10000		3,77
				12,13
7-970 REMB PROVISIONS MENSUELLES	-130 000,01	1 / 10000		-13,00
				-13,00

Légende

- 1. Frais "locataires"
- 2. Frais "propriétaires"
- 3. Exécution décision(s) AG
- 4. Frais privatifs "locataires"
- 5. Frais privatifs "propriétaires"
- 6. Appel de provisions ou de fonds
- 7. Remboursement de provisions ou de fonds

Total lot	-0,87
-----------	-------

Facture n°	1293	Lot	97 P38 0000121913	
Décompte 01/03/2023 - 28/02/2024				
Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 SERVICE DE NETTOYAGE	24 007,00	20 / 10000		48,01
1-200 FRAIS ASCENSEUR	0,00	20 / 10000		0,00
1-300 FRAIS DE GESTION	16 653,70	20 / 10000		33,31
1-400 MAINTENANCE GARAGES	4 030,43	20 / 940		85,75
2-000 FRAIS PROPRIETAIRES	37 677,02	20 / 10000		75,36
				242,43
7-970 REMB PROVISIONS MENSUELLES	-130 000,01	20 / 10000		-260,00
				-260,00

Légende	Total lot	-17,57
---------	-----------	--------

- 1. Frais "locataires"
- 2. Frais "propriétaires"
- 3. Exécution décision(s) AG
- 4. Frais privatifs "locataires"
- 5. Frais privatifs "propriétaires"
- 6. Appel de provisions ou de fonds
- 7. Remboursement de provisions ou de fonds